

## APPEL A CANDIDATURE

Maîtres d'ouvrage,  
maîtres d'œuvre publics  
ou privés, entreprises  
**Valorisez vos opérations  
exemplaires réalisées  
dans les Hautes-Alpes !**

# GRAND PRIX DEPARTEMENTAL DE LA CONSTRUCTION DURABLE 2017

Grand Prix départemental de la construction durable organisé par le Département et le CAUE dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial du Département.



Plan Climat Énergie  
Hautes-Alpes

# APPEL A CANDIDATURE

En 2016, 72 candidatures ont été déposées, 26 prix ont été décernés, et plus de 140 personnes ont assisté à la remise des prix du 1er Grand Prix Départemental, organisé dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial du Département.

Ces chiffres témoignent de l'intérêt porté à cette opération et à ses objectifs : Valoriser les constructions ou rénovations exemplaires et les savoirs faire de nos architectes, artisans et entreprises.

Ce Grand Prix intéresse l'ensemble des acteurs de la chaîne de la construction, de la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'œuvre en passant par les professionnels du bâtiment.

C'est pourquoi nous avons décidé du lancement de cette seconde édition ouverte non seulement aux bâtiments publics, mais également aux bâtiments privés, destinés aussi bien à l'activité qu'à l'habitation, en neuf comme en réhabilitation.

Pour candidater il vous suffit de remplir le dossier de candidature et de le retourner avant le 18 juin 2017.

N'hésitez pas pour tout complément d'information à vous rapprocher du CAUE, qui est chargé de l'organisation de ce concours (04 92 43 60 31 - j.breniere@caue05.com).

Nous comptons sur chacun de vous pour vous approprier ce Grand Prix et le faire connaître.

Soyez fiers de contribuer ainsi à la valorisation de vos réalisations et des Hautes-Alpes !

**Jean Marie BERNARD**  
Président  
du Département

**Le Président  
du CAUE**

**Marc VIOSSAT**  
Vice-Président  
du Département  
en charge des ressources naturelles,  
de l'énergie, du climat et des déchets

## REGLEMENT

### Article 1 : Les opérations admises

Peuvent concourir toutes les opérations, neuves ou réhabilitées, publiques ou privées, achevées après le 1er janvier 2012, situées dans le département des Hautes-Alpes et répondant au moins à l'une des catégories suivantes :

- **Bâtiments publics** (bâtiments administratifs, scolaires, culturels, médicaux, sportifs...),
- **Bâtiments privés tertiaires** (bureaux, commerces, services, entreprises...),
- **Bâtiments agricoles**,
- **Hébergement touristique** (Cîtes, chambres d'hôtes, meublés touristiques, hôtels, campings...)
- **Habitat individuel** (maisons individuelles),
- **Habitat collectif** (logements collectifs publics ou privés),

## Article 2 : les critères d'évaluation

Le jury évaluera la qualité environnementale des projets au travers des critères suivant :

- **Les choix et performances énergétiques** (type d'énergie et niveau de performance)
- **Le choix des matériaux** (qualité et capacité technique, industriels, biosourcés, provenance)
- **La qualité architecturale, urbaine et paysagère** (architecture, rapport au site et au paysage),
- **La démarche de projet** (programme, cohérence globale, concertation)
- **L'enjeu foncier** (économie, densité, continuité urbaine,...)
- **L'implication de professionnels qualifiés** dans le projet.

Le jury aura la possibilité d'attribuer différents prix spéciaux :

- Prix spécial - construction bois paille,
- Prix spécial - construction bois local,
- Prix spécial - innovation,
- Prix spécial - performance énergétique,
- Prix spécial du jury

## Article 3 : Qui peut candidater ?

**Tout maître d'ouvrage/propriétaire public ou privé, maître d'œuvre ou professionnel** peut porter une candidature. Toutefois, aucune candidature ne pourra être acceptée sans l'accord du Maître d'ouvrage ou du propriétaire.

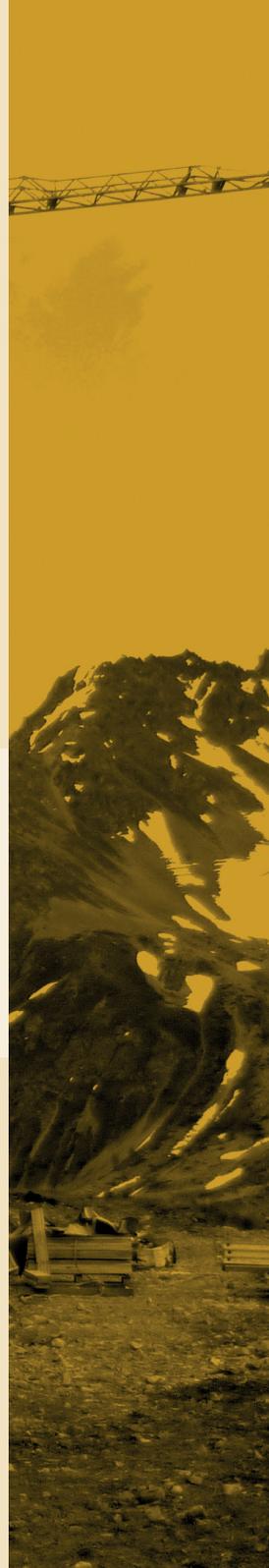
Les projets lauréats de l'édition 2016 ne peuvent candidater.  
(Voir liste des lauréats 2016 sur nos sites internet)

## Article 4 : Le dossier de candidature

Chaque participant devra remplir un dossier de candidature, qui comportera :

- **La fiche de candidature et de renseignements** pour chaque opération.
- **Des éléments photographiques** (10 photos libres de droit maximum), présentant notamment une vue lointaine (opération dans son contexte environnant), une vue proche (opération dans son environnement proche), des vues intérieures et extérieures, des détails constructifs...
- **Des éléments graphiques** : Le plan de situation et le plan masse, et tout autre plan significatif.

**Attention : le candidat autorise les organisateurs à user librement à des fins non commerciales des pièces et documents constituant le dossier de candidature.**



## Article 5 : Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur les sites internet du CAUE ([www.caue05.com](http://www.caue05.com)) et du Département ([www.energie-climat.hautes-alpes.fr](http://www.energie-climat.hautes-alpes.fr)).

Ils devront être retournés, au plus tard le 18 juin 2017 :

> Par mail : [j.breniere@caue05.com](mailto:j.breniere@caue05.com)

> Par voie postale (clé USB ou CD) :

CAUE 05 · 1, avenue Alexandre DIDIER BP 55 - 05 202 EMBRUN CEDEX

Seuls les dossiers complets seront examinés par le jury.

## Article 6 : Composition du Jury

Le jury est coprésidé par Le Président du Département et le Président du CAUE, ou leurs représentants. Il est composé de 5 collèges comprenant des représentants :

- du Département et du CAUE,
- des services de l'Etat,
- des professionnels qualifiés,
- des partenaires du Département,
- des fédérations et chambres consulaires,

## Article 7 : organisation du jury

Le jury est chargé d'étudier l'ensemble des candidatures afin de désigner pour chaque catégorie les lauréats. Il se garde la possibilité de valoriser toute autre réalisation.

Il se réserve la possibilité d'organiser une présélection et la visite sur site de certaines réalisations.

Tout membre du jury se retirera de l'évaluation des projets dans lesquels il est impliqué.

## Article 8 : Lecture du Palmarès

Le palmarès sera rendu public à l'occasion d'une cérémonie officielle de remise des prix.

### Contacts / Renseignements :

CAUE des Hautes-Alpes - 04 92 43 60 31 / mail: [j.breniere@caue05.com](mailto:j.breniere@caue05.com)

En partenariat avec : 